

Délibération N°DL2024_148

Objet - Exonération de la TEOM des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	De La PANOUSE	Geoffroy	ROUGÉ	Cédric
ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	ROS-NONO	Francette
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Strandine
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSÉS	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROBERT	Anne-Marie		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISETIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROUVILLAIN	Thierry
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani		
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		
GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 51
 Nombre de membres ayant une procuration : 9
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 19

Nombre de votants : 64

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

Considérant que les locaux de la liste ci-jointe qui sera transmise au service de la DGFIP font éliminer et traiter l'ensemble de leurs déchets dans des conditions réglementaires, par des entreprises privées et qu'ils en apportent la preuve en fournissant à la collectivité :

- Une attestation de collecte et de traitement des déchets conformément aux réglementations en vigueur, et le contrat de collecte de l'année concernée par l'exonération.
- Ces locaux à usage industriel et/ou commerciaux peuvent en être exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La liste des établissements exonérés doit être affichée à la communauté de communes.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide 63 votes pour et 1 abstention :

- **D'EXONERER** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément à l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts, les locaux à usage industriel et des locaux commerciaux, dont la liste est annexée à la présente délibération. Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_149

Objet - Exonération de la TEOM des locaux dont disposent les personnes assujetties à la Redevance Spéciale

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	De La PANOUSE	Geoffroy	ROUGÉ	Cédric
ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	ROS-NONO	Francette
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROBERT	Anne-Marie		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROUVILLAIN	Thierry
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani		
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		
GLEYESSES	Lison	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 51
 Nombre de membres ayant une procuration : 9
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 19

Nombre de votants : 64

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée la délibération DL2018_211 relatives à l'institution de la Redevance Spéciale ;

Le Président de la communauté de communes expose les dispositions du 2 bis du III de l'article 1521 du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'exonérer les locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale prévue à l'article L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales.

Le Président communique à l'administration fiscale, avant le 1er janvier de l'année d'imposition, la liste des locaux concernés.

Il est opportun d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les professionnels assujettis à la redevance dont la liste sera transmise aux services de la DGFIP avant le 1er janvier de l'année d'imposition.

L'exonération de TEOM pour ces gros producteurs de déchets est justifiée du fait que le calcul de la redevance spéciale qui leur sera appliquée tient compte du litrage total de leur production de déchets sur l'année concernée.

Dans la mesure où la Communauté de Communes des Terres du Lauragais prend cette délibération, les anciennes délibérations d'exonération deviennent caduques.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Quatre conseillers communautaire ne participent pas au vote

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide 59 votes pour et une abstention :

- **D'EXONERER** les locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale prévue à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_150

Objet - - Redevance Spéciale - Tarifs et modalités d'application à compter de l'année 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	De La PANOUSE	Geoffroy	ROS-NONO	Francette
ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RUFFAT	Daniel
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSÉS	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISETIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROBERT	Anne-Marie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROUVILLAIN	Thierry
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		
GLEYESSES	Lison	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 50
 Nombre de membres ayant une procuration : 9
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'instauration de la Redevance spéciale pour la collecte des déchets produits par les artisans, entreprises, commerçants, professions libérales, associations et services publics par délibération n°2018-211 du 24 septembre 2018.

Suite aux propositions de la commission environnement du 12/09/2024 et de la commission finances et bureau du 10/09/2024, Il est proposé de fixer le montant de la Redevance Spéciale envers les Gros Producteurs pour l'année 2025 comme suit :

- **45€ m3** pour les ordures ménagères résiduelles des professionnels (OMR)
- **10€/m3** pour les déchets d'emballages éligibles à la collecte des déchets ménagers recyclés des professionnels (DMR)-
- Montant minimum de la redevance spéciale : **300€/an**
- Facturation de cette redevance au semestre.

Monsieur le Président donne lecture du contrat type d'un an qui sera signé avec les gros producteurs identifiés et demande à l'assemblée de se prononcer sur :

- Les tarifs et modalités de facturation de la Redevance Spéciale pour l'année 2025
- La mise en place d'une facturation minimum aux professionnels de **300€** par an.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 61 votes pour et 2 abstentions :

- **D'APPROUVER** les tarifs de la Redevance Spéciale envers les Gros Producteurs pour l'année 2025 comme suit :
 - o **45€/m3** pour les ordures ménagères résiduelles des professionnels (OMR),
 - o **10€/m3** pour les déchets d'emballages éligibles à la collecte des déchets ménagers recyclés des professionnels (DMR),
 - o Montant minimum de la redevance spéciale : 300€/an,
 - o Facturation de cette redevance au semestre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les contrats type avec les gros producteurs, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente au Trésorier Payeur,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_151

Objet - Branchement d'un hangar pour la Communauté de communes des Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	De La PANOUSE	Geoffroy	ROS-NONO	Francette
ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RUFFAT	Daniel
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISETIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROBERT	Anne-Marie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROUVILLAIN	Thierry
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		
GLEYESSES	Lison	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 50
 Nombre de membres ayant une procuration : 9
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 63

Monsieur Le Président informe l'assemblée que suite à la demande de la C.C. TERRES DU LAURAGAIS du 16/05/2023 concernant le Branchement d'un hangar pour C.C. TERRES DU LAURAGAIS sur la commune de NAILLOUX – référence 6 BU 829, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Réalisation d'un branchement souterrain en câble 4x35 mm² alu depuis un coffret REMBT.
- Fourniture, pose et raccordement d'un coffret compteur/disjoncteur à 38 mètres du coffret REMBT.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la C.C. TERRES DU LAURAGAIS se calculerait comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| • Part SDEHG : | 3 424 € TTC |
| • Part restant à la charge de la C.C. TERRES DU LAURAGAIS (ESTIMATION) | 796 € TTC |

Total 4 220 € TTC

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la C.C. TERRES DU LAURAGAIS de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la C.C. TERRES DU LAURAGAIS qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Un conseiller communautaire ne participe pas au vote

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 61 votes pour et 1 abstentions:

- **D'APPROUVER** le présent projet présenté,
- **De DECIDER** de couvrir la part restant à la charge de la Communauté de communes des Terres du Lauragais sur ses fonds propres.,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_152

Objet - Convention de service achat centralisé dans le cadre du groupement de commandes RESEAH agissant en tant que centrale d'achat

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	De La PANOUSE	Geoffroy	ROS-NONO	Francette
ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RUFFAT	Daniel
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	KONDRYSYN	Serge	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROBERT	Anne-Marie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROUVILLAIN	Thierry
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		
GLEYESSES	Lison	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 50
 Nombre de membres ayant une procuration : 9
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président propose au conseil communautaire la convention de service d'achat centralisé - 2023-R115-001.

Lot N°1 : solutions et prestations associées pour la sécurité des systèmes d'information destinés aux régions, EPCI, communes et leurs groupements.

Il s'agit de bénéficier des prix du groupement d'achat pour une solution de contrat :

- De cyberdéfense pour les postes et serveurs, Le montant est estimé à 22 560.00 € HT pour 3 ans
- De cyberdéfense pour la partie Office 365 et la messagerie, le montant est estimé à 7 600 € HT/an
- De cyberdéfense pour la partie smartphone, le montant est estimé à 3 660.00 € HT pour 3 ans.
- Les frais d'entrée sont estimés à 300 € HT

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Un conseiller communautaire ne participe pas au vote

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 62 votes pour :

- **D'APPROUVER** la convention de service d'achat telle que présentée avec le groupement de commande du RESEAH,
- **D'APPROUVER** les prix du groupement d'achat tels que présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDRYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_153

Objet - Marché acquisition d'un broyeur de végétaux et de branches sur remorque routière avec grue de manutention

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	De La PANOUSE	Geoffroy	ROS-NONO	Francette
ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RUFFAT	Daniel
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROBERT	Anne-Marie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROUVILLAIN	Thierry
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		
GLEYSSES	Lison	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 50
 Nombre de membres ayant une procuration : 9
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique pour faire l'acquisition d'un broyeur de végétaux et de branches sur remorque routière avec grue de manutention.

La consultation n'est pas allotie.

Le marché comprend une variante imposée : contrat de maintenance de 4 années.

Le présent marché est passé pour une durée de 48 mois (uniquement pour le contrat de maintenance s'il est retenu.

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé sur La Dépêche du Midi, le 03/07/2024 et sur le profil acheteur DEMATIS le 02/07/2024. La date limite de dépôt des offres était établie au 30/07/2024 à 12h00.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise LOUIS GAY SAS pour l'acquisition du broyeur au montant de 115 000 € HT et le contrat de maintenance pour 4 années au montant de 5 000 € HT.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 59 votes pour, un vote contre et 3 abstentions :

- **D'APPROUVER**, l'offre de l'entreprise LOUIS GAY SAS pour l'acquisition du broyeur au montant de 115 000 € HT et le contrat de maintenance pour 4 années au montant de 5 000 € HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDRYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2024_154

Objet - Vente parcelle ZC200p à l'entreprise PROBATEL - ZAE LOURMAN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	De La PANOUSE	Geoffroy	ROS-NONO	Francette
ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RUFFAT	Daniel
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISETIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROBERT	Anne-Marie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROUVILLAIN	Thierry
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		
GLEYESSES	Lison	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 50
 Nombre de membres ayant une procuration : 9
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président, rappelle que l'entreprise Probatel est une SASU au capital social de 7 622 € créée en 1992. Elle est spécialisée dans la fabrication et le montage de constructions métalliques, vente et pose de tous matériels à énergie renouvelable, distribution de matériels agricoles, maintenance et service après-vente pour particuliers, agriculteurs et artisans. La société implantée sur Lanta (actuellement sur zone agricole) souhaite déménager pour implanter son siège social sur la zone d'activités Lourman à Maureville. La société comprend actuellement 20 salariés.

L'acquisition du terrain ainsi que la construction du bâtiment est prévue financièrement par prêt bancaire.

Comme prévu, à la suite de la délibération N°DL20224_010 du 30 janvier 2024, la Communauté de Communes a acheté la parcelle ZC 200 p à Réseau 31 le 30 août 2024.

Le projet de l'entreprise prévoit la construction d'un bâtiment métallique industriel qui servira de stockage du matériel et des machines de l'entreprise ainsi que ses bureaux (320m²). Celui-ci disposera de couverture photovoltaïque afin d'en faire un bâtiment à énergie positive. L'activité de l'atelier consiste en la réception et au stockage de matières premières d'acier, au travail de cette matière (découpe, perçage, soudure, peinture) et à l'entreposage du produit fini avant livraison sur chantier. La partie bureaux comprend bureau d'étude, conducteurs de travaux, service commercial et secrétariat de direction.

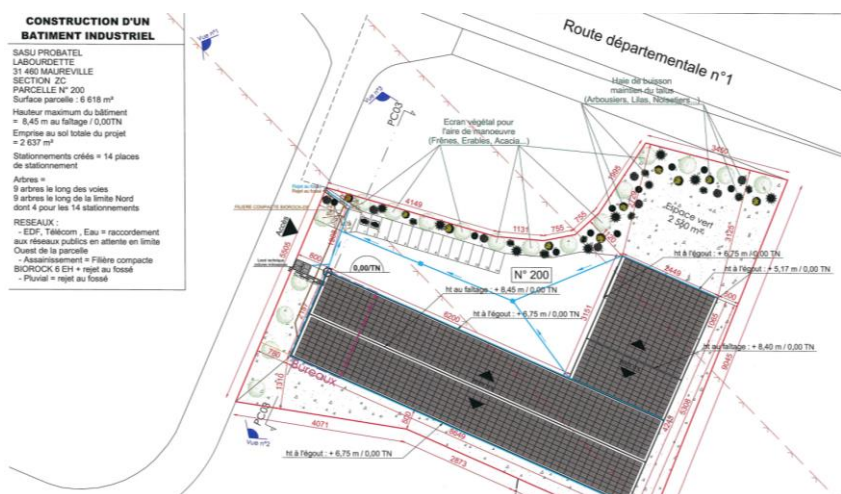
Le flux des véhicules résulte de l'arrivée et du départ des salariés (au nombre de 20) sur le lieu de travail, des départs et retours des équipes de montage, du lundi au vendredi, ainsi que des livraisons de matières premières par poids lourds deux fois par semaine.

Le bâtiment aura une hauteur maximale de 8,45m sur faîtiage avec une emprise au sol de 2 637m². 14 places de stationnement seront créées : 8 places affectées aux bureaux (1 place pour 40m² de surface plancher) et 6 à l'industrie (1 place par poste de travail), 2 places seront aussi équipées pour permettre la recharge de véhicules électriques. Une zone d'une surface de 2 560m² sera aménagée en espace vert (15% de la parcelle) et 18 arbres de hautes tiges seront plantés. Ces arbres et buissons de maintien du talus feront office d'écran végétal et permettront de masquer l'espace de manœuvre des véhicules. L'écran végétal sera constitué d'arbres et d'arbustes d'essences locales : frênes, érables, acacia...

Le projet a été évoqué une première fois lors de la commission économie du 24 janvier 2023 et l'entreprise a présenté son projet à la commune de Maureville. Des élus du conseil municipal de Maureville ont également visité l'entreprise actuellement à Lanta en juin 2023.

Le permis de construire de l'entreprise a ainsi été accordé le 14 juin 2024, N° PC 31331 23 T0002.

Plan de masse du projet de l'entreprise :



L'avis des domaines établi le 26 juillet 2024 évalue la valeur vénale du terrain à hauteur de 90 000 € HT. En effet, le prix au m² HT retenu sur la parcelle est 13,50 €, un abattement de 50% est appliqué compte tenu de la présence d'une ligne Haute tension sur une grande partie de l'emprise parcellaire.



Les coûts de viabilisation ainsi que de bornage du lot ont été estimés :

Viabilisation-ZC (Probatel)	189	Dépenses (en € TTC)
Bornage		2 028
Eau potable		2 711
Electricité		1 385
Eau pluviale et télécom		8 228
Etude de sol		1 716
TOTAL		16 068

Le raccordement en eau potable par Réseau31 est prévu courant septembre 2024. Les raccordements eau pluviale et télécom ont été réalisés le 18 septembre. Le raccordement électrique par Enedis est prévu le 17 octobre 2024.

La parcelle divisée en question est de **6 617m²**.

Calcul du prix de vente : $6\,617 \times 13,50 + 16\,068 = 105\,397 \text{ € HT}$.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 60 votes pour et 3 abstentions :

- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle ZC200p sur la ZAE de Lourman à Maureville de 6 617m² à la société PROBATEL pour un montant de 105 397€HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_155

Objet - Dérogation aux ouvertures dominicales des commerces de détail pour la commune de Nailloux en 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RUFFAT	Daniel
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric		
De La PANOUSE	Geoffroy	ROS-NONO	Francette		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick
ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROBERT	Anne-Marie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROUVILLAIN	Thierry
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 10
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 63

Monsieur le président rappelle la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche de manière à réduire les distorsions entre les commerces en facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés.

L'avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre constitue une étape obligatoire de la procédure à effectuer avant de délivrer l'arrêté autorisant l'ouverture des dimanches.

La commune de Nailloux, par courrier du Maire du 02/09/2024, sollicite l'avis du conseil communautaire sur la possibilité d'autoriser l'ouverture des 12 dimanches ci-après :

	Nombre de dimanche	Dates d'ouvertures 2025
Janvier	2	12 et 19 Janvier
Juin	1	29 Juin
Juillet	2	6 et 13 Juillet
Aout	1	24 Août
Octobre	2	19 et 26 Octobre
Novembre	1	30 novembre
Décembre	3	14, 21 et 28 Décembre

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Un conseil communautaire ne participe pas au vote.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 61 votes pour et 1 abstention:

- **D'APPROUVER** la demande des dates telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à la commune de Nailloux.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDRYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_156

Objet - Convention quadri partie CD, CDT, TDL, OTI - Subvention OTI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RUFFAT	Daniel
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VERCRUYSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSÉS	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric		
De La PANOUSE	Geoffroy	ROS-NONO	Francette		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick
ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROBERT	Anne-Marie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROUVILLAIN	Thierry
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FÉRLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle que la Commission Permanente du Conseil Départemental du 03 mai 2018 a adopté un règlement d'attribution des subventions de fonctionnement aux Offices de Tourisme intercommunaux, et que les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial peuvent bénéficier de cette subvention qui s'élève à 12 000 € par an pour les Offices de Tourisme Intercommunaux classés.

Une convention annuelle doit être signée entre le Conseil Départemental, le Comité Départemental de Tourisme, l'Office de Tourisme et l'Intercommunalité, au titre de l'année 2024.

Fort de ces modalités d'attribution de la subvention et sur proposition de l'Office de Tourisme Intercommunal des Terres du Lauragais, Monsieur le Président propose qu'une délibération soit prise visant à solliciter l'octroi d'une aide financière du Conseil Départemental pour le compte et au bénéfice de l'OTI.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Un conseiller communautaire ne participe pas au vote

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 60 votes pour et 2 abstentions:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'octroi d'une aide financière pour le compte et le bénéfice de l'Office de Tourisme Intercommunal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_157

Objet - Lancement Appel à Projets « Manifestations et Actions Culturelles » 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RUFFAT	Daniel
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric		
De La PANOUSE	Geoffroy	ROS-NONO	Francette		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISETIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick
ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROBERT	Anne-Marie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROUVILLAIN	Thierry
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 10
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle que depuis 2018, ce dispositif vise à soutenir des projets culturels de dimension intercommunale portés par les associations. Ces projets doivent s'inscrire dans une **démarche partenariale** (coopération entre plusieurs acteurs ou porteurs de projet du territoire communautaire...) et **transversale** (itinérance, pluridisciplinarité...).

Cet appel à projets repose sur deux types de critères :

- Des critères d'admissibilité, obligatoires, qui permettent d'apprécier la recevabilité des candidatures. Ils concernent le lien du projet avec le territoire, la dimension culturelle du projet et l'ancrage territorial du porteur de projet.
- Des critères de sélection qui permettent d'apprécier la plus-value intercommunale des projets. Ils relèvent de l'itinérance, du partenariat avec les acteurs du territoire, de l'accès à la culture et de l'empreinte écologique.

La commission tourisme et culture a émis un avis favorable lors de sa séance du 17 septembre 2024 sur la clarification du cahier des charges.

Dans une logique de transversalité entre culture et tourisme, des accueils mobiles de l'Office de Tourisme Intercommunal pourront être prévus pour certains événements culturels soutenus par l'intercommunalité.

En matière de financement, l'intercommunalité intervient entre 10 à 30 % du montant du projet. L'aide maximale accordée est de 2 500 €.

Le planning prévisionnel :

- 1^{er} octobre 2024 - lancement de l'appel à projets
- 15 novembre 2024 - date limite de dépôt des candidatures
- 10 décembre 2024 - avis sur les dossiers de candidature (commission tourisme et culture)

Le plan de communication repose sur :

- le relais sur différents supports des Terres du Lauragais
- la diffusion de l'information après du réseau culturel
- le relais auprès des communes pour diffusion

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Deux conseillers communautaires ne participent pas au vote.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 60 votes pour et 1 contre:

- **D'APPROUVER** le lancement de l'Appel à Projets Manifestations et actions culturelles - Edition 2025, tel que présenté ci-dessus, dont le cahier des charges est annexé à la présente délibération,
- **D'ACCEPTER** le financement de la communauté de communes des « Terres du Lauragais » à hauteur de 10 à 30% du montant du projet, avec un plafond maximal de 2 500€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDRYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_158

Objet - Evolution du règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RUFFAT	Daniel
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric		
De La PANOUSE	Geoffroy	ROS-NONO	Francette		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick
ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROBERT	Anne-Marie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROUVILLAIN	Thierry
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 10
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 63

Monsieur le président rappelle le Règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés approuvé par délibération du conseil communautaire le 02/03/2021 et modifié par délibération du conseil communautaire le 06/06/2023.

Considérant l'évolution du mode de collecte et l'évolution de la réglementation, il était nécessaire d'apporter quelques ajustements au règlement existant.

Le président présente les modifications proposées et demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Deux conseillers communautaires ne participent pas au vote

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 58 votes pour et 3 abstentions:

- **D'APPROUVER** les modifications présentées ci-dessus dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_159

Objet - Déploiement de la nouvelle filière prise en charge des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) au niveau des déchetteries des Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	RUFFAT	Daniel
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	STEIMER	John
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	REUSSER	Isabelle		
DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric		
De La PANOUSE	Geoffroy	ROS-NONO	Francette		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISETIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick
ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	ROBERT	Anne-Marie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROUVILLAIN	Thierry
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra		
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 10
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 63

Monsieur le président informe les membres du conseil communautaire qu'en application de l'article L. 541-10-1 4° du Code de l'Environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs (R.E.P.) pour les déchets issus des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (P.M.C.B.), la prévention et la gestion des déchets PMCB doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

La filière PMCB s'organise en deux catégories :

- la catégorie 1 concerne les produits et matériaux dits « inertes », à base de minéraux à l'exception du plâtre, du verre et des laines minérales,
- la catégorie 2 concerne les produits et matériaux dits « non inertes » à base d'autres matériaux tels que le bois, le métal, le verre, le plâtre...

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de PMCB adopté par l'arrêté interministériel du 10 juin 2022 fixe pour l'année 2024 des objectifs de taux de collecte séparée de 82% pour la catégorie 1 et 53 % pour la catégorie 2, de taux de valorisation des déchets PMCB collectés séparément de 77% pour la catégorie 1 et 48 % pour la catégorie 2 et de taux de recyclage de 35 % pour la catégorie 1 et 39 % pour la catégorie 2 sur l'année 2024.

Ecomaison, Ecominero et Valobat, ont été agréés chacun par un arrêté du 30 septembre 2022 et Valdelia a été agréé par arrêté en date du 6 octobre 2022. A ce titre, Ecominero et Valobat prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 1 et Ecomaison, Valdelia et Valobat prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 2. Les éco-organismes prennent en charge les flux constitutifs des déchets issus de PMCB au prorata des quantités (en masse) de PMCB mis sur le marché par les producteurs ayant transféré leurs obligations de responsabilité élargie à chacun des éco-organismes par famille de produits.

Il est donc proposé aux Collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat : le Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2023-2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et Collectivités Territoriales et les quatre éco-organismes précités.

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des déchets issus de PMCB, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des PMCB usagés, de la communication.

Sur la base des données transmises par TERRES du LAURAGAIS et sur le schéma de collecte proposé dans lequel on prend en compte seulement les inertes (gravats), le plâtre, les menuiseries vitrées le bois et les métaux, la mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau contrat nous permettrait d'éviter certains coûts actuels notamment sur la gestion du bois de l'ordre de 20 000 € ainsi que de bénéficier de soutiens estimés à 40 000 € sur une année pleine. La mise en place de cette nouvelle filière nous permettrait également de diminuer les rotations de nos camions polybennes Ampliroll.

Après avis favorable de la commission Environnement du 20 juin 2024, Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 60 votes pour et 3 abstentions:

- **D'APPROUVER** les termes du nouveau contrat proposé relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes Ecomaison, Ecominero, Valdelia et Valobat regroupé sous l'égide OCA Bâtiment, Organisme Coordonnateur agréé dont une synthèse est annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit contrat de façon électronique et tout acte nécessaire à son exécution,

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2024_160

Objet - Désaffectation, déclassement et cession d'un terrain au lac de la Thésauque

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	SAFFON	Sébastien
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SIORAT	Florence
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	STEIMER	John
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse		
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	ROUGÉ	Cédric		
DARNAUD	Guy	ROS-NONO	Francette		
De La PANOUSE	Geoffroy	ROUQUAYROL	Pierre-Alain		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick
ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	REUSSER	Isabelle
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	RIAL	Guilhem
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROBERT	Anne-Marie
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 48
 Nombre de membres ayant une procuration : 10
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 62

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la SCI LLEA est intéressée par l'acquisition d'une emprise d'espace public située en bordure du Lac de la Thésauque à Montgeard cadastrée A482 afin de permettre l'extension de la terrasse de son activité de restauration.

Pour ce faire, il est proposé de désaffecter de de déclasser cette partie du domaine public intercommunal pour une contenance d'environ 100m².

En vertu du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par la désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, en l'espèce une délibération constatant la désaffectation et portant déclassement du bien.

Le bien ainsi désaffecté et déclassé appartiendra au domaine privé de la communauté de communes.

Afin de faire cesser l'usage public des barrières seront positionnées autour du terrain à déclasser.

La SCI LLEA aura à sa charge les frais de géomètre pour les frais de bornage (pour un montant estimé selon un premier devis à 1728€ TTC), ainsi que les frais de notaire pour la cession de l'emprise de parcellaire.

La Communauté de Communes des Terres du Lauragais a sollicité le service des Domaines afin d'évaluer la cession de l'emprise à prélever sur la parcelle cadastrée A482 sur la commune de Montgeard. En raison de la très faible surface à retenir, un prix de 2€/m² HT a été envisagée par les services des Domaines.

Vu la demande présentée par La SCI LLEA

Considérant la nécessité de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise de parcelle cadastrée section A482 pour une contenance d'environ 100m²,

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ladite partie de parcelle ne portent pas atteinte aux fonctions de circulation piétonne,

Le président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Deux conseillers communautaires ne participent pas au vote.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 44 votes pour, 8 votes contre et 8 abstentions:

- **DE CONSTATER** la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 482 à Montgeard d'une contenance d'environ 100m² appartenant au domaine public communal,
- **D'APPROUVER** le déclassement de cette partie du domaine public communal pour le faire rentrer dans le domaine privé de la commune,
- **D'APPROUVER** la cession de l'emprise d'environ 100m² à la SCI LLEA pour un montant de 200€HT, les frais de bornage pour un montant de 1 728€ TTC et les frais de notaire seront à la charge de la SZCI LLEA.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches et formalités requise en vue du déclassement de cette partie d'espace public située au Lac de la Thésauque.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_161

Objet - Dégâts d'orage Juillet 2024 - Commune de Caraman

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	SAFFON	Sébastien
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SIORAT	Florence
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	STEIMER	John
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse		
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	ROUGÉ	Cédric		
DARNAUD	Guy	ROS-NONO	Francette		
De La PANOUSE	Geoffroy	ROUQUAYROL	Pierre-Alain		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick
ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	REUSSER	Isabelle
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	RIAL	Guilhem
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROBERT	Anne-Marie
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 62

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que le territoire de la communauté des communes a subi des dégâts d'orage sur les voies communales le 12 juillet 2024 sis Commune de Caraman : Chemin du Buguet.

Dégâts d'orages voie communale de Caraman - 12 juillet 2024

			Aides du conseil départemental de la Haute Garonne			
Communes	Date dégâts d'orage	Estimation des travaux HT (Hors révision)	% subvention pool routier	Montant de subvention	Part restant à charge HT	Participation communale HT (50%)
Caraman	12/07/2024	13 264,50 €	56,25%	7 461,28 €	5 803,22 €	2 901,61 €
	Montant total HT DEPENSES	13 264,50 €			5803.22€	
	Montant total HT RECETTES			7 461,28 €		2 901,61 €

Monsieur le Président propose, comme les exercices précédents, que les communes concernées participent à hauteur de 50% du restant à charge après déduction faites des subventions du département et de la préfecture, sous forme de fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle à ce sujet, la règle à respecter pour les fonds de concours (art. L 5214-16V du CGCT).

Le bénéficiaire du fonds de concours, en l'espèce la communauté de communes, doit assurer une part du financement au moins égale au montant des fonds de concours alloués par ses communes membres.

Monsieur le Président rappelle également que les crédits seront inscrits au BP 2024, en section de Fonctionnement, à l'article 615231 et la participation des communes sera imputée à l'article 74741.

Le président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Un conseil communautaire ne participe pas au vote
Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide avec 61 votes pour:

- **D'ACCEPTER** les montants dans le cadre de la prise en charges des travaux liés au dégâts d'orage, comme détaillées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention au taux pratiqué par le Pool Routier,
- **De METTRE** en place un fonds de concours pour la commune de Caraman en vue de participer au financement des travaux d'entretien de voiries communales impactées, à hauteur de 50% du reste à charge,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_162

Objet - Dégâts d'orage Août 2024 - Commune de Montgaillard Lauragais et Nailloux

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	SAFFON	Sébastien
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SIORAT	Florence
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	STEIMER	John
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse		
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	ROUGÉ	Cédric		
DARNAUD	Guy	ROS-NONO	Francette		
De La PANOUSE	Geoffroy	ROUQUAYROL	Pierre-Alain		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick
ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	REUSSER	Isabelle
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	RIAL	Guilhem
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROBERT	Anne-Marie
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 62

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que le territoire de la communauté des communes a subi des dégâts d'orage sur les voies communales de Montgaillard et Nailloux le 14 août dernier.

Dégâts d'orages voie communale de Montgaillard Lauragais - 14 août 2024

				Aides du conseil départemental de la Haute Garonne		
Communes	Date dégâts d'orage	Estimation des travaux HT (Hors révision)	% subvention pool routier	Montant de subvention	Part restant à charge HT	Participation communale HT (50%)
Montgaillard Lauragais	14/08/2024	2 453,90 €	51,25%	1 257,62 €	1 196,28 €	598,14 €
Nailloux	14/08/2024	29 853,75 €	58,75%	17 539,08 €	12 314,67 €	6 157,34 €
		Montant total HT DEPENSES			13 510,95€	
		Montant total HT RECETTES		18 796,70 €		6 755,47 €

Monsieur le Président propose, comme les exercices précédents, que les communes concernées participent à hauteur de 50% du restant à charge après déduction faites des subventions du département et de la préfecture, sous forme de fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle à ce sujet, la règle à respecter pour les fonds de concours (art. L 5214-16V du CGCT).

Le bénéficiaire du fonds de concours, en l'espèce la communauté de communes, doit assurer une part du financement au moins égale au montant des fonds de concours alloués par ses communes membres.

Monsieur le Président rappelle également que les crédits seront inscrits au BP 2024, en section de Fonctionnement, à l'article 615231 et la participation des communes sera imputée à l'article 74741.

Le président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 61 votes pour et 1 abstention :

- **D'ACCEPTER** les montants dans le cadre de la prise en charges des travaux liés au dégâts d'orage sur les communes de Montgaillard Lauragais et Nailloux, comme détaillées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention pour les communes de Montgaillard Lauragais et Nailloux au taux pratiqué par le Pool Routier,
- **De METTRE** en place un fonds de concours pour les communes les communes de Montgaillard Lauragais et Nailloux en vue de participer au financement des travaux d'entretien de voiries communales impactées, à hauteur de 50% du reste à charge,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
KONDYSZYN Serge



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2024_163

Objet - Accroissement Temporaire d'Activité

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	SAFFON	Sébastien
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SIORAT	Florence
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	STEIMER	John
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse		
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	ROUGÉ	Cédric		
DARNAUD	Guy	ROS-NONO	Francette		
De La PANOUSE	Geoffroy	ROUQUAYROL	Pierre-Alain		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick
ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	REUSSER	Isabelle
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	RIAL	Guilhem
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROBERT	Anne-Marie
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 62

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité ;

Le président propose de prendre une délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Cat.	Nombre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Animation	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	C	2	12 mois maximum	32 h 30
			1	12 mois maximum	28 h 20

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2024.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leurs profils. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté aux emplois concernés.

Le président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Deux conseillers communautaires ne participent pas au vote
 Le Conseil de Communauté,
 Oüï l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré, décide 57 votes pour 3 abstentions :

- **D'APPROUVER** la création des postes tel que présentés ci-dessus,
- **De DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions nécessaires en rapport avec ces recrutements et ses rémunérations étant précisé que ces derniers seront limités aux indices terminaux des grades de référence adaptés aux emplois concernés dont les crédits sont prévus au Budget 2024,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
 KONDRYSZYN Serge



Le Président,
 PORTET Christian

Délibération N°DL2024_164

Objet - Emplois Permanents

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ALBERTON	Jean	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
AVERSENG	Pierre	GUAGNO	Antoine	SAFFON	Sébastien
BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	SIORAT	Florence
BARTHES	Serge	KONDRYSZYN	Serge	STEIMER	John
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BODIN	Pierre	LASMAN	Daniel	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse		
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	OBIS	Eliane		
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PORTET	Christian		
CASTAGNÉ	Didier	POUILLES	Emmanuel		
CAZELLES	Jean Pierre	RAMADE	Jean-Jacques		
CESSSES	Evelyne	RAMOND	Patrice		
COURNEDE	Magali	RANC	Florence		
CROUX	Christian	ROUGÉ	Cédric		
DARNAUD	Guy	ROS-NONO	Francette		
De La PANOUSE	Geoffroy	ROUQUAYROL	Pierre-Alain		

Membres suppléants représentant un titulaire

FOURES	Anne	Représente M. CAZENEUVE Serge
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PALLEJA	Patrick
ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PERA	Annie
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	PETIT	Evelyne
CAZENEUVE	Serge	LABATUT	David	POUS	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	LEBRUN	Guillaume	REUSSER	Isabelle
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia	RIAL	Guilhem
De LAPLAGNOLLE	Axel	MAHCER	Abdelrani	ROBERT	Anne-Marie
DUMAS PILHOU	Bertrand	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
ESCRICH-FONS	Esther	METIFEU	Marc		
FAURE-GIRARDIN	Christel	MIR	Virginie		
FERLICOT	Laurent	MIQUEL	Laurent		
FIGNES	Jean-Claude	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme RANC Florence
LABATUT	David	Procuration à M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CASES Françoise
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
ROUVILLAIN	Thierry	Procuration à M. CROUX Christian

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 48
 Nombre de membres ayant une procuration : 10
 Secrétaire de Séance : Monsieur KONDRYSZYN Serge

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 20

Nombre de votants : 62

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.2° et L. 313-1 ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Le Président propose de créer des emplois permanents comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdomadaire
Technique	Cadre d'emploi des Adjoints techniques	C	3	35 h 00
Médico-sociale	Cadre d'emploi des Assistant Territoriaux Socio-Educatifs	A	1	35 h 00

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur ces créations d'emplois permanents dont les crédits ont été prévus au budget primitif 2024.

Il précise ensuite que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être occupés par des agents contractuels de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° précité ;

Le président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Deux conseiller communautaire ne participent pas au vote
 Le Conseil de Communauté,
 Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré, décide avec 58 votes pour et 2 abstentions :

- **D'APPROUVER** la création des emplois permanents tels que présentés ci-dessus, dont les crédits sont prévus au budget 2024,
- **De DONNER** mandant à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
 KONDRYSZYN Serge



Le Président,
 PORTET Christian